

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1984 B 01389

Numéro SIREN : 330 631 433

Nom ou dénomination : 3 H DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000324

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**

P2021/000324

Dénomination : 3 H DISTRIBUTION
Adresse : rue du 35ème Régiment D'aviation 69500 Bron -
FRANCE-

n° de gestion : 1984B01389
n° d'identification : 330 631 433

n° de dépôt : P2021/000324
Date du dépôt : 07/07/2021

Pièce : Ordonnance du Président

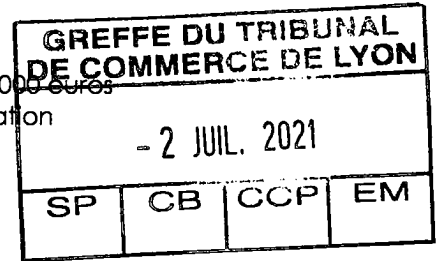


5664859

21092359

3H DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 456.000 euros
Siège social : Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation
69500 Bron
330 631 433 RCS Lyon

**Greffier du Tribunal de Commerce**

Monsieur le Président du Tribunal de
Commerce

44 rue de Bonnel
69003 Lyon

Par lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 161816 6125 1

**REQUETE AU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE
D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussignée,

Madame **Isabelle GRILLON**,

Agissant en qualité de présidente de la société par actions simplifiée **3H Distribution**, dont le numéro est 330 631 433 RCS et le siège social situé : Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation 69500 Bron (la « **Société** ») ;

A l'honneur de vous exposer :

Que, conformément à ses statuts, la Société clôture ses comptes le 31 décembre de chaque année et devrait donc soumettre ses comptes 2020 à l'approbation de son associé unique au plus tard le 30 juin 2021.

Or, il apparaît que la Société ne sera pas en mesure de respecter ce délai en raison d'une suspicion de détournement de fonds pour laquelle la Société a déposé une plainte, entraînant ainsi la nécessité de revoir les comptes devant être approuvés par l'associé unique de la Société.

Qu'en conséquence,

La Société sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2021 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à Bron, le 29 juin 2021, en deux exemplaires

Pièces jointes

- Copie du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2019,
- Copie du bilan prévisionnel de l'exercice 2020,
- Chèque de règlement d'un montant de 31,39 euros

Isabelle GRILLON
Présidente

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société 3 H DISTRIBUTION SAS, sise rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 BRON
RCS Lyon 330 631 433

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2021

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 de La société 3 H DISTRIBUTION.

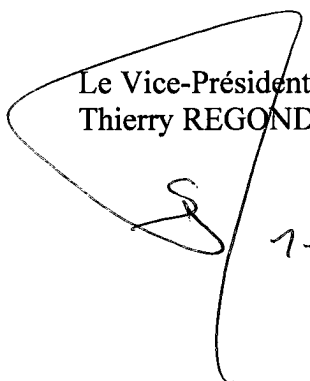
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 06/07/2021

Le greffier,
Mireille BASSON



Le Vice-Président
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.39 € TTC (21.24 € HT – 4.25 € TVA – 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

